

## NOTICE

### Dénomination sociale : FONCIA PIERRE RENDEMENT

### Forme de la Société : Société Civile de Placement Immobilier

Cette société est régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, par les dispositions qui lui sont applicables figurant dans le Code Monétaire et Financier, le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, tous les textes subséquents, et par les statuts.

**Date de création :** 4 juillet 1990

**Durée statutaire :** quatre vingt dix neuf ans

**Date d'expiration :** 4 juillet 2089

**Montant du capital social nominal :** 153 754 400 euros

**Siège social :** 13, avenue Lebrun à Antony Cedex 92188

**Numéro RCS Nanterre :** 378.557.425

**Numéro Siret :** 378.557.425.000.30

### Objet social :

- L'acquisition directe ou indirecte y compris en l'état futur d'achèvement et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.
- L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location.

### Responsabilité des associés :

Conformément à l'article L 214-89 du Code Monétaire et Financier et par dérogation à l'article 1857 du Code Civil, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à une fois la fraction dudit capital qu'il possède.

### Montant de la treizième augmentation de capital :

Conformément à l'article 8 des statuts de la SCPI, la Société de Gestion ouvrira une treizième augmentation de capital d'un montant nominal de 14 000 000 € en date du 25 avril 2017, afin de porter le capital social de la SCPI de 153 754 400 (cent cinquante trois millions sept cent cinquante quatre mille quatre cents) € à 167 754 400 (cent soixante sept millions sept cent cinquante quatre mille quatre cents) €, par l'émission de 35 000 (trente cinq mille) parts nouvelles de valeur nominale de 400 (quatre cents) € et d'une prime d'émission de 560 (cinq cent soixante) €, soit un prix de souscription de 960 (neuf cents soixante) € y compris la commission de souscription de 8 % H.T (9,60 % TTC), soit 76,80 € HT par part souscrite (92,16 € TTC au taux de TVA actuellement en vigueur).

### Prix d'émission :

♦ nominal	400 euros
♦ prime d'émission	560 euros
♦ soit par part	960 euros

**Date d'ouverture de l'augmentation :** 25 avril 2017

**Date de clôture de l'augmentation :** 24 avril 2018

### Clôture anticipée :

L'augmentation de capital pourra être close par anticipation dès que le montant aura été intégralement souscrit. Néanmoins si des opportunités d'investissement se présentaient conformes aux objectifs décrits dans la note d'information, la Société de Gestion se réserve la possibilité de déplaçonner l'augmentation de capital en cours, dans la limite de 20 % de celle-ci.

### Jouissance des parts :

Les parts souscrites avant la fin d'un mois donné porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> jour du 5<sup>ème</sup> mois suivant celui au cours duquel la souscription aura été enregistrée.

### Minimum de souscription conseillé : 5 parts

Les parts souscrites sont intégralement libérées en numéraire à la souscription.

La note d'information est disponible au siège social de Foncia Pierre Gestion au 13 avenue Lebrun à Antony (92188) cedex, elle est également disponible sur notre site internet : [pierre-gestion.foncia.com](http://pierre-gestion.foncia.com) et elle peut être transmise par courrier ou par mail à toute personne qui en ferait la demande. Elle a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 17-06 en date du 21 mars 2017.